

**DECISION N° 38 DU 21 MARS 2018
RELATIVE A LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE
DES SITES DE L'ENIM**

Le Directeur de l'Etablissement national des invalides de la marine,

Vu le décret n° 2010-1009 du 30 août 2010 portant organisation administrative et financière de l'Etablissement national des invalides de la marine modifié et notamment ses articles 2 et 7,

Vu l'arrêté du 14 octobre 2010 fixant la localisation du siège de l'Enim,

Vu la décision n° 401 du 5 juin 2012 portant organisation de l'Enim, modifiée,

DECIDE

Article 1 : Les services de l'Enim sont répartis sur 7 sites différents :

1 - le siège de l'établissement, 4 avenue Eric Tabarly- CS 30007 - 17183 Périgny Cedex - qui regroupe :

- la direction et les services et missions qui lui sont rattachées,
- le secrétariat général,
- l'agence comptable,
- la sous-direction des affaires juridiques,
- la sous-direction de la production et des opérations,
- la sous direction des systèmes d'information,
- le service du contrôle médical.

2- le site de Saint-Malo – Arsenal de la marine - Quai Solidor - BP 125 - 35407 Saint-Malo Cedex - qui regroupe :

- un centre de prestations maladie, le centre de cotisations des marins et armateurs, la plateforme de services rattachés à la sous-direction de la production et des opérations,
- une antenne du service du contrôle médical,

- le département recouvrement et une délégation comptable rattachés à l'agence comptable.

3- le site de Lorient - 33 boulevard Cosmao-Dumanoir - 56 327 Lorient Cedex - qui regroupe :

- un centre de prestation maladie et le département solidarité et prévention, rattachés à la sous-direction de la production et des opérations,
- les services de la sous-direction des systèmes d'information,
- la mission de la sécurité des systèmes d'information, rattachée à la direction,
- une antenne du service du contrôle médical,
- une délégation comptable rattachée à l'agence comptable.

4- le site de Paimpol – 1 bis, rue Pierre-Loti - 22505 Paimpol Cedex - qui regroupe :

- le centre des pensions et des archives, rattaché à la sous direction de la production et des opérations,
- une délégation comptable rattachée à l'agence comptable.

5 - le site de Bordeaux, 19 rue Darbon – 33000 - Bordeaux qui regroupe :

- une antenne du service du contrôle médical.

6 - le site de Marseille, 16, rue Antoine Zattara - 13332 Marseille cedex - qui regroupe :

- une antenne du service du contrôle médical.

7 - le site de Paris, 66 rue Boissière - 75116 Paris - qui regroupe :

- la mission transversale inter-régimes, rattachée à la direction.

Article 2 : La présente décision annule et remplace la décision n° 30 du 9 septembre 2013. Elle est portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'Enim : www.enim.eu. Elle prend effet le lendemain de sa publication.

SIGNÉ

**Le Directeur de l'Etablissement
national des invalides de la marine**

Richard DECOTTIGNIES